

COMMUNE DE FELDKIRCH**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 23 Juin 2020**

Sous la présidence de M. le Maire, Pierre SALZE, ouverture de la séance à 19 h 30, à l'Espace Les Chênes

Présents : Mme STRUB Francine, M. TOME Jean, Mme BLUMSTEIN Nicole, adjoints.
MM. Mmes OLIVIER Perrine, ROST Claire, SONGY Thierry, STIRMLINGER Francis, ROMANN Jean-
Marie, GROSS Sabine, BAUDUIN Laetitia, BOOTZ Philippe, FRANZ Paul Laurent, FELLY Loïc,
HERRISÉ Anne, conseillers municipaux.

Excusés / Procurations : /

Mme BLUMSTEIN Nicole, adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation PV séance du 27 février 2020
 3. Délégations au Maire
 4. Elections des délégués
 5. Création des commissions
 6. Remplacement de chaudières : Ecole – Mairie
 7. Lotissement Le Champ des Oiseaux
 8. Compte Administratif 2019 Lotissement
 9. Compte de Gestion 2019 Lotissement
 10. Budget Primitif 2020 Lotissement
 11. Forêt : travaux – décisions modificatives budget
 12. Rapport annuel service de l'eau potable 2019
 13. Informations
 14. Divers
-

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole BLUMSTEIN, adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance, elle sera assistée par Mme Marie-Thérèse MANN.

2. Approbation Procès-Verbal séance du 27 février 2020

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 février 2020 est transmis à la signature des membres présents.

3. Délégations au maire

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer un certain nombre d'attributions limitativement énumérées par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles sont prises par le Maire et par les Adjointes dans les domaines qui leur ont été délégués. Elles permettent de régler promptement certains dossiers et concourent efficacement à la bonne marche des services.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De déléguer au Maire les attributions suivantes visées par l'article L 2122 -22 du Code Général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat :
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour l'ensemble des contentieux de la commune en première instance, en appel ou en cassation ; cette délégation est également valable pour se constituer partie civile principale ou intervenante au nom de la commune et aux fins d'obtenir réparation des conséquences qu'elle peut subir de tout délit ou crime dont elle a connaissance et dont elle a été victime.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € ;
- De procéder, dans la limite de 250 000,00 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De ne pas s'opposer à la subdélégation par Monsieur le Maire aux adjointes, dans leurs domaines de compétence, conformément à l'article L2122-18 du CCGT.

Un compte rendu trimestriel de la mise en œuvre de ces délégations sera obligatoirement présenté aux membres du conseil municipal.

4. Elections des délégués au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale

a) Syndicat mixte de la Lauch

Avant de passer au vote M. le Maire donne des explications sur la loi GEMAPI qui a défini les compétences dont dispose le syndicat depuis 2018.

Ce syndicat englobe le bassin versant de la Lauch, la commune est directement concernée par l'entretien des rives du Dorfbach et du Fridolinsbach qui sont actuellement en mauvais état et commencent à s'effondrer au niveau des ponts, rue de Raedersheim. La gestion des digues érigées en forêt de Feldkirch est également gérée par ce syndicat.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne :

- délégué titulaire : M. BOOTZ Philippe
- délégué suppléant : M. SONGY Thierry

Arrivée de Mme Sabine GROSS.

b) Désignation d'un délégué défense

Il convient de désigner, parmi les membres du conseil municipal un délégué en charge des questions relatives à la défense, interlocuteur privilégié pour les questions de « Défense ». Il est destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et peut être amené à s'occuper du recensement citoyen.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à la désignation de M. Paul Laurent FRANZ en tant que délégué défense.

c) Désignation des délégués au Syndicat EBE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, suite au transfert des compétences eau et assainissement, M2A s'est substituée aux communes membres du syndicat intercommunal EBE (Ensisheim, Bollwiller et Environs), producteur d'eau.

Afin de tenir compte des résultats des élections municipales, le Conseil d'agglomération désignera de nouveaux représentants courant juillet. Il est souhaité que la Communauté d'agglomération soit représentée, dans les divers syndicats par les élus des territoires concernés.

Aussi, il est demandé à la commune de Feldkirch de désigner 2 élus pour siéger au Syndicat EBE.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. TOME Jean et Mme ROST Claire pour siéger au syndicat EBE.

d) Groupement d'Intérêt Cynégétique des treize clochers

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité,

- délégué titulaire : M. SONGY Thierry
- délégué suppléant : M. BOOTZ Philippe

e) Représentant ADESION

L'Association de Développement pour l'Emploi, les Services et l'Insertion, sollicitent la commune pour désigner un représentant qui siègera au collège des membres associés.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme STRUB Francine, le conseil municipal émet un avis favorable à cette désignation.

f) Représentant ADAUHR

Il y a lieu de désigner un représentant de la commune à l'ADAUHR, Agence Technique Départementale, ainsi qu'un suppléant.

Sont désignés par le conseil municipal : M. Pierre SALZE en qualité de titulaire et M. Jean-Marie ROMANN en qualité de suppléant.

5. Création de commissions

a) Commission communale des Impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de 24 noms, soit 12 titulaires et 12 suppléants, au Directeur des services fiscaux qui procédera à la nomination des commissaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de proposer la liste suivante au Directeur des Services fiscaux :

Titulaires		Suppléants	
TOME	Jean	AGIUS	Béatrice
PROVENZANO	Calogero	DENZINGER	Liliane
STRUB	Jean-Marie	SAUTER	Corinne
BLUMSTEIN	Nicole	KLEIN	Bernard
MISSLIN	Michel	FRANZ	Danièle
HERRISÉ	Anne	RIBER	Bernard
OLIVIER	Perrine	BLUMSTEIN	Isabelle
ROTH	Marie-Rose	KOSTELNIK	Maximilien
JACOB	Marcel	HEUPEL	Bernard
ROMANN	Jean-Marie	TROMMENSCHLAGER	Annick
RICHARD	Christian	CRETTENOIS	Paulette
HERRGOTT	Christian	KLEINMANN	Patrick

b) Désignation des représentants de la commune au comité consultatif des sapeurs-pompiers

Le Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers a été créé par décret du 10 décembre 1999 et ses règles d'organisation et de composition ont été fixées par arrêté du 7 novembre 2005. Ce comité est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires, sauf en matière disciplinaire.

Il est saisi pour avis sur l'engagement et le rengagement des sapeurs-pompiers volontaires, les changements de grade jusqu'au grade de capitaine, les recours contre les décisions de refus de

renouvellement d'engagement, et pour l'établissement du règlement intérieur du corps communal.

Il est composé du Maire, Président du comité, d'un nombre égal de représentants de la commune et de représentants des sapeurs-pompiers élus pour 3 ans.

Le corps des sapeurs-pompiers de Feldkirch comprend 3 catégories de grade, ce qui implique que les représentants de la commune soient au nombre de 3, dont le Maire.

Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité, comme représentants de la commune au Comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires :

- M. SALZE Pierre
- Mme STRUB Francine
- Mme BAUDUIN Laetitia

c) Commission consultative communale de la chasse – 4C

Constitution :

Président : Le Maire

Membres :

2 conseillers municipaux

2 représentants des agriculteurs désignés par la Chambre d'Agriculture

1 représentant de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin

1 représentant désigné par le Centre régional de la Propriété forestière

1 représentant de l'ONF

1 représentant du groupement d'intérêt cynégétique

1 représentant de la Direction Départementale des Territoires

1 représentant du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers

1 représentant de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

Attributions :

Cette commission émet un avis simple sur la composition et la délimitation des lots de chasse, le choix du mode de location, l'agrément des candidats à la location, l'agrément des associés-chasseurs et des permissionnaires, l'agrément des gardes-chasses, les conditions de la cession, et toutes questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse.

Le Conseil Municipal désigne :

- M. Philippe BOOTZ

- M. Thierry SONGY

pour participer à la commission consultative communale de la chasse.

Il est souhaité que ce groupe soit plus actif et organise des rencontres entre les différents acteurs (chasse, agricole, forêt...) sur des questions environnementales liées aux diverses activités.

d) Commissions communales

Ces commissions se doivent d'être des lieux de réflexion, de proposition et de construction et peuvent être ouvertes à des personnes extérieures au conseil municipal.

Il est rappelé que le Maire et les Adjointes sont d'office invités aux différentes commissions communales. Le partage d'informations est crucial, les comptes rendus seront transmis à tous les membres du conseil municipal et au secrétariat de la mairie.

M.ROMANN : il est important qu'il y ait un lien avec le délégué au conseil de développement de M2A.

Il souhaiterait qu'une réflexion soit menée autour d'une gouvernance participative, où les citoyens peuvent prendre part et donner des avis, cela leur permettra d'être plus impliqués dans la vie du village et des projets.

M. le Maire : une idée serait de créer un groupe de citoyens, saisi pour donner son avis, sur des sujets bien définis.

M. FELLY : ce groupe pourrait être constitué de la commission « bien vivre » dans un premier temps et élargi par la suite. Il ne faudrait pas créer des commissions supplémentaires, ce groupe peut varier en fonction des sujets à traiter.

M. le Maire : Ce pourrait être une commission de la citoyenneté. Une souplesse des commissions est souhaitée, le nombre de personnes devra être modulable selon les thématiques, il y a lieu de marquer une différence entre les commissions de réflexion et d'organisation.

Mme BLUMSTEIN : la commission « bien vivre ensemble » telle qu'on la connaissait ne répond pas exactement à ces critères, il faudrait créer un groupe à part.

M.ROMANN : Il est important qu'il y ait un porteur pour chaque sujet.

Mme STRUB : il est souhaitable d'impliquer les habitants.

- Commission des finances et budget
Nicole BLUMSTEIN, Anne HERRISÉ, Claire ROST
- Commission de la communication et information (préparation du site internet, information communale et page Facebook)
Perrine OLIVIER, Nicole BLUMSTEIN, Loïc FELLY
- Commission aménagement, plan climat, environnement, urbanisme
Jean-Marie ROMANN, Loïc FELLY, Sabine GROSS,
- Commission « Bien vivre ensemble » (fêtes, sports, associations, animation, décoration, fleurissement) :
Francine STRUB, Jean-Marie ROMANN (réflexion citoyenne), Nicole BLUMSTEIN (Coordination Journée citoyenne), Francis STIRMLINGER, Perrine OLIVIER, FRANZ Paul Laurent, Sabine GROSS, BAUDUIN Laetitia, Philippe BOOTZ, Pierre SALZE
- Commission écoles et jeunesse
Pierre SALZE, Nicole BLUMSTEIN, Anne HERRISÉ, Sabine GROSS, Francine STRUB, Perrine OLIVIER
- Commission d'aide sociale
Francine STRUB, Sabine GROSS
- Travaux, services techniques, propreté
Jean TOME, BAUDUIN Laetitia, SONGY Thierry, STIRMLINGER Francis
- Forêt, chasse, cours d'eau
Philippe BOOTZ, SONGY Thierry

Mme Laetitia BAUDUIN se propose d'assister Mme Nicole BLUMSTEIN pour la gestion du cimetière.

Ces commissions restent ouvertes à l'ensemble du conseil municipal. Pour permettre à chacun d'y participer, les invitations aux commissions seront systématiquement transmises à tous les membres pour information. Elles seront envoyées par voie électronique.

6. Remplacement de chaudières

Point présenté par M. Jean TOME.

En raison des pannes récurrentes et de la vétusté des chaudières de la mairie et de l'école, des nouvelles chaudières ont été commandées tel que prévu au budget primitif 2020.

Ecole : chaudière gaz à condensation de marque VIESSMANN pour un montant de 26 251,51 € TTC auprès de K8W, entreprise de chauffage à Soultz (offre non retenue : JAENICKE 26 471,92 € TTC)

Mairie : chaudière gaz à condensation de marque VIESSMANN pour un montant de 6 585,18 € TTC auprès de K8W, entreprise de chauffage à Soultz (offre non retenue : JAENICKE 6 929,27 € TTC)

Les cuves à fuel de la mairie ont été démontées et évacuées. Le local a été libéré pour installer la nouvelle chaudière ainsi que les futures chaudières des appartements.

Le tout sera installé dès la fin de l'année scolaire, afin d'être opérationnel à la rentrée de septembre.

7. Lotissement le Champ des Oiseaux

Point présenté par M. Jean TOME.

La première phase des travaux a été réceptionnée et l'accès sur la piste cyclable est désormais fermé.

Plus aucun apport de terre ne doit se faire, en dehors des apports pour des chantiers privés.

Plusieurs constructions ont débuté.

A ce jour, 6 actes de vente ont été signés pour une recette totale de 734 753,29 € HT, dont CLEVER HOM.

Des promesses de vente ont été signées sur d'autres terrains, ou sont en attente de signature.

(ATIK, Stéphane Berger..)

Neuf terrains sont réservés, le point sera fait avec le notaire à la mi-juillet, il reste 6 terrains libres non réservés dont les surfaces dépassent 7 ares. Il y a lieu de prévoir une opération publicitaire à la rentrée.

A la fin de la 1ère tranche, la ligne de crédit devrait être apurée.

Mme ROST demande si une réunion publique est encore prévue pour les habitants de la Roselière.

8 – Compte Administratif 2019 Budget annexe Lotissement - Affectation des résultats

Point présenté par Mme Nicole BLUMSTEIN.

8-1- Approbation compte administratif Budget annexe Lotissement - 2019

Section de fonctionnement

Dépenses	2 801 309,18 €
Recettes	2 829 562,41 €
Résultat de l'exercice	28 253,23 €
Résultat reporté 2018	0,47 €
Résultat global 2019	28 253,70 €

Section d'investissement

Dépenses	2 795 809,45 €
Recettes	2 687 575,25 €
Résultat de l'exercice	- 108 234,20 €
Résultat reporté 2018	- 235 837,25 €
Résultat global 2019	- 344 071,45 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

La présidence du conseil municipal est assurée par Mme Francine STRUB, adjointe au Maire, désignée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2019 du lotissement.

8-2 Affectation des résultats

Le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 28 253,70 € et un déficit d'investissement de 344 071,45 €.

Ce qui laisse un déficit global de 315 817,75 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'inscrire les reports suivants au Budget Primitif 2020 : 344 071,45 € au compte 001 dépenses d'investissement, résultat reporté, et 28 253,70 € au compte 002 recettes de fonctionnement, résultat reporté.

9 – Compte de Gestion 2019 Budget annexe Lotissement

Point présenté par Mme Nicole BLUMSTEIN.

Le compte de gestion 2019 budget annexe lotissement établi par le Trésor Public présente un excédent de fonctionnement de 28 253,70 € et un déficit d'investissement de 344 071,45 €. Ces résultats sont identiques aux résultats du compte administratif 2019.

Le conseil municipal après délibération, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2019 budget annexe lotissement établi par le Trésor Public.

10 –Budget Primitif 2020 annexe Lotissement

Point présenté par Mme Nicole BLUMSTEIN.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget du lotissement « Le Champ des Oiseaux » pour l'année 2020, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 328 527,94 €	6 328 527,94 €
Investissement	5 035 527,94 €	5 035 527,94 €

Après délibération, le conseil municipal, approuve ce budget à l'unanimité, et décide de voter les crédits par chapitre.

11 – Forêt : travaux – décision modificative

En décembre 2019, l'état de prévisions des coupes pour 2020 avait été approuvé par le Conseil municipal.

Il portait essentiellement sur la partie sud de la forêt (Cité Alex) et notamment la nécessité sur les coupes sanitaires à effectuer pour sécuriser les lieux. Cette coupe sanitaire était rendue nécessaire par le dépérissement important constaté sur les frênes. Ces coupes permettaient d'exploiter du bois valorisable.

Au fil de l'avancement des travaux et après inspection de la partie Ouest de la forêt, côté Bollwiller, il est apparu nécessaire d'effectuer rapidement la même opération de coupes sanitaires que de l'autre côté de la voie ferrée, mais pour un volume beaucoup plus élevé.

D'importants travaux de coupes et d'abattage ont permis de dégager plus de 1 600 m³ de bois (dont 336 m³ de bois d'œuvre et 700 m³ de bois d'industrie).

Aussi l'ONF vient-elle de présenter à la commune, un nouveau programme des travaux et de prévision des coupes pour 2020 :

Les recettes brutes s'élèvent à 60 380 € pour un volume de 1177 m³, dont il faut déduire les dépenses d'exploitation (abattage, façonnage et débardage) pour un montant de 49 491 €. Soit un bilan net prévisionnel HT de 17 655 €.

Dont il faut déduire des travaux de câblage et de transport de bois sur parc à grumes pour un montant total de 7 490 €.

Il y aura lieu de modifier les prévisions budgétaires en conséquence.

MM. BOOTZ Philippe et SONGY Thierry apportent des précisions sur les travaux et l'état de la forêt, mais ne sont pas en accord avec les volumes avancés par les services de l'ONF, ils relèvent des incohérences entre les volumes annoncés Cité Alex et le côté Ouest de la forêt.

Les volumes ne correspondent pas aux constatations faites sur place.

Ils demandent une nouvelle réunion avec l'ONF pour une présentation claire des chiffres afin de pouvoir valider le programme présenté et payer les factures en pleine connaissance de cause.

A ce jour, les grumes de frêne ont été vendues pour un montant total de 32 000 €.

D'autres ventes sont en cours : 400 m³ de bois de chauffage et les houppiers côté Bollwiller ont semble-t-il trouvé un acquéreur.

Des lots de bois de chauffage destinés aux cessionnaires sont prévus côté Cité Alex pour cet automne.

Les bois extraits de la forêt cette année représentent 5 années de vente en temps normal. L'agent ONF propose que dans les années à venir les volumes soient réduits afin de permettre à la forêt de se régénérer.

Les chemins seront remis en état dès que la météo le permettra.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De ne pas approuver le programme de travaux d'exploitation proposé par l'ONF, tel que décrit ci-dessus
- De demander des précisions à l'ONF
- D'inscrire la décision budgétaire suivante au BP primitif 2020 :
 - Recettes - Coupes de bois art 7022/70 : + 60 000 €
 - Dépenses - Bois et forêts art 61524/011 : + 60 000 €

12 – Rapport annuel service de l'eau potable 2019

Document présenté par M. Jean TOME.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5 l'établissement d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal préalablement à la séance.

Le rendement entre les achats et les ventes d'eau pour 2019 est de 96 %. La différence représente principalement le prélèvement d'eau aux poteaux d'incendie et les fuites, ce chiffre est à interpréter avec précaution, les dates de relève entre la commune et le syndicat EBE n'étant pas forcément les mêmes.

Le prix de vente de l'eau n'a pas varié, il est toujours de 1,20 € le m³. La facture d'eau des usagers, pour un volume de 120 m³ a augmenté de 0,046 % en 2019.

La première phase des travaux d'aménagement du lotissement le Champ des Oiseaux est terminée et le réseau d'eau est opérationnel (les premiers compteurs viennent d'être posés).

La qualité de l'eau distribuée, provenant du puits de la Hardt, est bonne sur le plan bactériologique et sur le plan des pesticides.

Après présentation du rapport 2019, le conseil municipal approuve ce document à l'unanimité.

13. Informations

- Attributions des adjoints :

M. le Maire informe les membres du conseil municipal des délégations de fonctions attribuées aux adjoints :

1^{er} Adjoint : Mme Francine STRUB : Social – Culture – Sports
Fêtes et cérémonies – Décorations - Fleurissement
Brigades vertes

2^{ème} Adjoint : M. Jean TOME : Gestion des bâtiments et suivi des travaux
Services techniques – Service de l'Eau

3^{ème} Adjoint : Mme BLUMSTEIN Nicole : Finances - Cimetière
Communication – Espace Les Chênes
Relations avec les associations – Jeunes

- Informations diverses :

❖ Ecoles

Une réception est prévue en l'honneur du départ à la retraite de Mme Brigitte CZECH, le lundi 29 juin à 16 h 30, à la mairie. L'ensemble des membres du conseil municipal est invité.

❖ Archives :

L'archiviste du Centre de Gestion est intervenue cette année en date des 11 et 15 juin. Les documents datant de 1945 à la période actuelle ont été répertoriés. La commune est désormais en conformité avec ses obligations réglementaires et ce grâce à l'aménagement du nouveau local archives situé derrière la Mairie.

Il reste maintenant les archives datant du 19^e et du début du 20^e siècle à classer et répertorier. Il faudra encore environ 7 jours pour effectuer ce travail. Il est proposé d'effectuer ces travaux de manière échelonnée, soit 3 jours en 2021, puis les années suivantes.

- ❖ Journée citoyenne : reportée pendant la crise, elle est prévue en octobre, sous une forme qui reste à déterminer.

- ❖ Commission information : elle s'est réunie le 17 juin dernier.
Elle propose de conserver le rythme de 4 bulletins municipaux par an papier.
Une rétrospective annuelle pourrait être créée, mais sous format numérique.
Le livret d'accueil créé il y a quelques années mériterait une mise à jour.

Un cahier des charges devra être établi pour la réalisation d'un site internet communal.

- ❖ Conseil d'agglomération
Le lissage de la TEOM (taxe enlèvement des ordures ménagères) prévu sur plusieurs années devrait bénéficier aux habitants de la commune de FELDKIRCH. Le taux de la taxe GEMAPI a été maintenu, identique à 2019

Le conseil d'agglomération sera installé le 11 juillet pour désigner le président, une deuxième réunion suivra le 18 juillet.

14. Divers

- Conteneur à vêtements

En raison de l'impact économique de la crise liée à l'épidémie de Covid19, la société COLTHAB, en charge du ramassage des vêtements, a adressé une demande de dispense de règlement pour la location de l'emplacement occupé dans la commune.

M. le Maire et les membres de la municipalité ont déjà émis un avis favorable à cette demande. L'ensemble du conseil municipal, confirme cette décision.

- Recensement de la population

La commune de FELDKIRCH devra organiser le recensement de la population en 2021, le dernier datant de 2016. La collecte des données sera organisée du 21 janvier au 20 février par deux agents recenseurs nommés par la commune.

- Interventions des conseillers

Mme STRUB : elle souhaite créer un groupe qui pourrait s'occuper de l'entretien du cimetière, un appel aux volontaires sera lancé sur Facebook.

M. SONGY : a pris contact avec la SNCF pour la fermeture de la barrière en forêt côté Staffelfelden, une convention devra être établie.

Mme HERRISÉ : fait remarquer qu'il manque la reprise du macadam devant l'armoire Telecom rue principale.

M. FRANZ : souhaite que la société histoire apparaisse sur le futur site de la commune.

Mme GROSS : a participé à la réunion à la MJC de Bollwiller, toutes les animations été sont annulées. Le Service Animation Jeunesse a été présenté. Il n'y actuellement aucune animation pour les ados dans la commune, ce serait une réflexion à mener.

M. FELLY : souhaiterait que les sujets à suivre par les commissions soient priorisés pour une bonne organisation et gestion.

M. le Maire : Plusieurs réflexions sur des sujet bien précis ont débuté, mais sont restées en suspens : signalisation rue des Bois, isolation thermique écoles, aménagement mairie

M. TOME : souhaite que les distributeurs de canisacs soient alimentés rue des Prés.

Mme BLUMSTEIN : la journée citoyenne pourrait être remplacée cette année par une journée Haut-Rhin propre, elle souhaiterait faire une action école propre avec parents d'élèves avant la rentrée. Ce projet doit être lancé avant les vacances.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 48.